Dégâts en fin de contrat

Une approche favorable aux clients qui repose sur des normes objectives et des catégories de véhicules.

La prestation en bref

Même en ayant pris soin de sa voiture de leasing, il est normal que celle-ci présente en fin de contrat quelques défauts. C'est ainsi qu'en fin de contrat, Autosphere Lease facture uniquement les dégâts liés à une usure anormale. Il peut aussi bien s'agir de dégâts à l'extérieur ou à l'intérieur du véhicule, que de l'absence des documents de bord, de clés et/ou d'éléments manquants tels que des accessoires. Cette facture compense la moins-value réalisée à la revente de la voiture vu son état.
Les dégâts en fin de contrat sont déterminés par un expert agréé sur base des normes établies par l'Union Professionnelle des Loueurs de Véhicules dénommée Renta. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter le guide de restitution établi par Renta, disponible sur www.renta.be.



Comment ça marche ?

Valorisation des dégâts :

- Lors de l'inspection finale, nous tenons compte d'un éventuel regroupement des dégâts, faisant partie du même sinistre.
- Pour donner une valeur aux dégâts de fin de contrat courants, nous travaillons sur une base forfaitaire. Ce montant de base forfaitaire par catégorie de véhicule est déterminé par élément en collaboration avec des experts indépendants. Ce montant est mis à jour annuellement et indexé.
- Sur ce montant, une formule de dépréciation qui tient compte de l'âge et du kilométrage du véhicule est appliquée (pour véhicules particuliers ou utilitaires).

Vous avez choisi le service Perfecta

- Le montant du risque propre sera appliqué sur la valeur globale du sinistre et non sur la valeur de chaque dégât à condition bien sûr que ces dégâts fassent partie du même sinistre. Si le montant total est inférieur au montant du risque propre, c'est le montant du dégât qui est facturé.

Vous êtes assuré en externe

- La valeur des dégâts vous sera facturée.

Les PLUS

- **Lieu :** à votre domicile (si accessible par camion), chez votre employeur, chez votre concessionnaire Autopshere.
- **Car Condition Report :** en votre présence établissement de l'état des lieux du véhicule.
- **Autosphere Inspection Report :** envoi par email dans les plus brefs délais, du rapport d'inspection détaillant les éventuels dégâts consécutifs à de l'usure normale, qui seront pris en charge par Autosphere Lease et les éventuels dégâts consécutifs à de l'usure anormale, qui seront quant à eux facturés.

LES ATOUTS

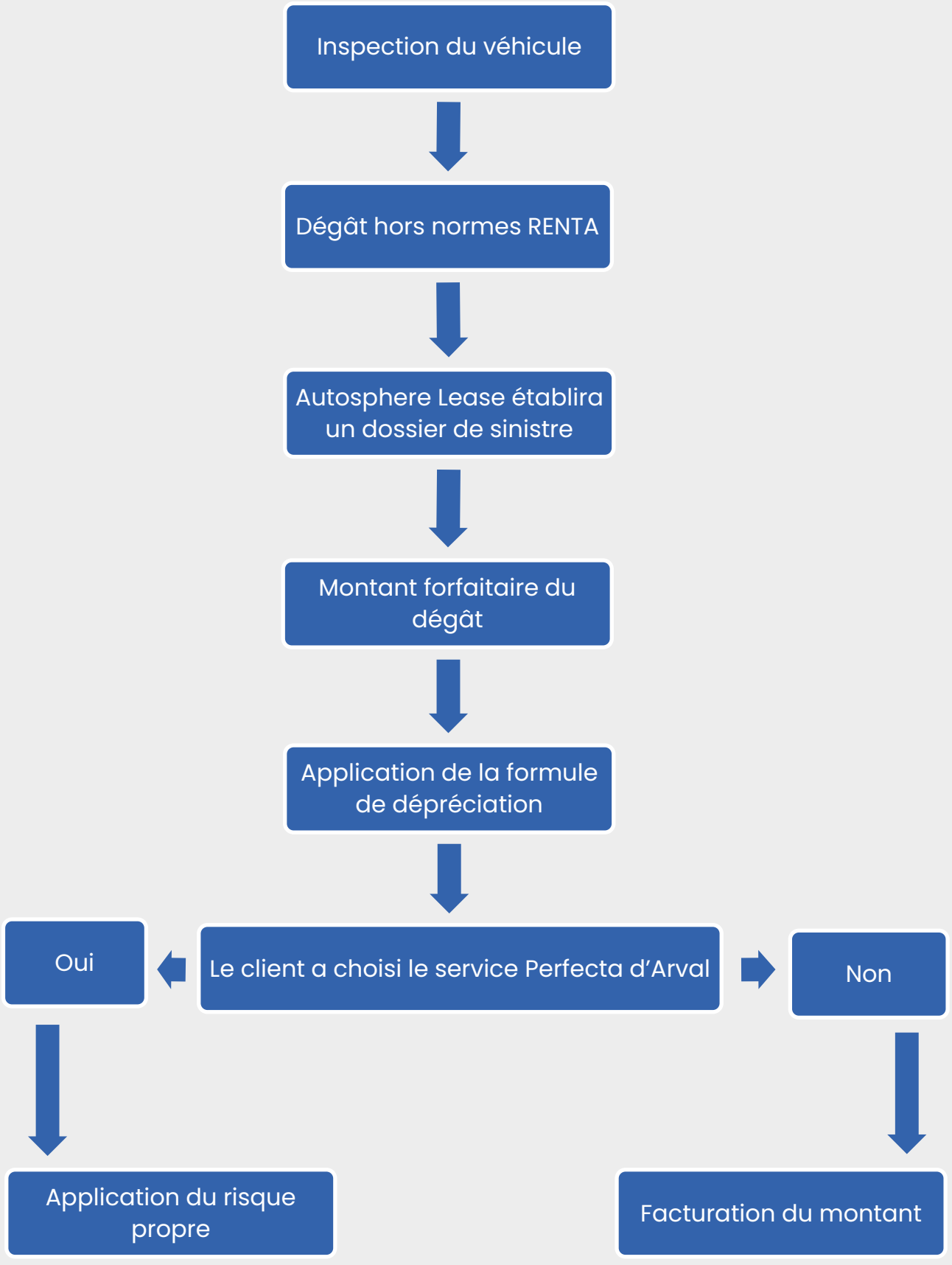
Pratique : vous avez le choix de sélectionner l'offre la plus adaptée à vos objectifs et à la politique de votre entreprise.

Location opérée par Arval Belgium SA, Ikaroslaan, 99 à B-1930 Zaventem, RPM Brussel - TVA BE0436.781.102 - Editeur responsable: Arval Belgium SA ne peut être tenu responsable de toute information incorrecte dans ce document – Version 10/2023

autosphere lease

Dégâts en fin de contrat

Schéma de travail



Location opérée par Arval Belgium SA, Ikaroslaan, 99 à B-1930 Zaventem, RPM Brussel - TVA BE0436.781.102 - Editeur responsable: Arval Belgium SA ne peut être tenu responsable de toute information incorrecte dans ce document – Version 09/2023

autosphere lease